

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 2.2.8,
- Vu la délibération n°2024-38 de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 21 mars 2024, portant sur la délégation de compétences au Président,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Mickaël JUPIN, membre élu titulaire de la CCI Littoral Hauts-de-France, à l'effet de signer la convention partenariale entre la CCI Littoral Hauts-de-France, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie dans le cadre des différentes sessions programmées des « 5 Jours pour entreprendre », « 15 Jours pour entreprendre », « Ateliers Transmission », « Programme Régional de Formation » ainsi qu'aux jurys de fin de formation du « Programme Régional de Formation ».

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 10 avril 2024



Philippe HOURDAIN
Président